

rait y expliquer les détails de façon beaucoup plus pratique qu'on ne le peut à la Chambre et y tenir une discussion en même temps que la Chambre procéderait à ses travaux ordinaires. Nous avons constaté à la Chambre que lorsqu'on établit des comités formés de représentants choisis au sein des différents partis, les députés en général sont fortement enclins à accepter les vœux de ces comités. Si nous avions un comité des crédits, je suis sûr que dans la majorité des cas les détails ne susciteraient guère de nouveaux débats, car les députés ici présents sauraient que d'autres en qui ils ont confiance ont examiné les crédits, ont obtenu les renseignements et se sont tenus pour satisfaits. Quand il y aurait divergence d'opinions chez les membres du comité, les députés seraient incontestablement portés à poursuivre la discussion à la Chambre sur le sujet contesté. Je suis convaincu que dans la plupart des cas ce serait dans ce seul domaine que le débat se poursuivrait à la Chambre. Le champ de la discussion à la Chambre en ce qui concerne les crédits serait donc sensiblement réduit. Cette méthode abrègerait nos délibérations, non seulement de quelques semaines, mais peut-être de quelques mois, et les travaux seraient exécutés beaucoup mieux et dans moins de temps.

Qu'il me soit permis de parler de nouveau, — et je ne m'en excuse nullement, — d'un autre sujet qu'on a étudié en vue d'améliorer la conduite des travaux à la Chambre, des travaux les plus importants. Il s'agit de la création d'un comité des dépenses intéressant la défense. Je répète la proposition, car je crois le moment opportun de signaler que nous avons discuté la question de la défense, non seulement depuis la présentation des crédits, mais au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, durant le débat sur l'exposé budgétaire et en différentes circonstances lorsque le ministre a fait des déclarations avant la présentation de ses crédits. Ces crédits reviendront sur le tapis. Bien des événements nouveaux se seront produits, et il y aura et devra y avoir un débat tout à fait nouveau.

Puis, si nous procédons comme par le passé, les crédits seront retirés après une autre brève discussion; de nouveaux événements se produiront dans diverses parties du monde et feront surgir de nouveaux sujets de discussion. Si nous avions un comité des dépenses intéressant la défense, un comité nommé par les divers partis et composé surtout, comme cela conviendrait, des députés, siégeant des deux côtés de la Chambre, qui ont vaillamment servi le pays au cours de deux guerres mondiales, les autres députés ne seraient guère portés à mettre en doute les vœux unanimes

exprimés par le comité. Nous constaterions sûrement que le nombre des sujets où il y aurait divergence d'opinions serait restreint. Ces sujets particuliers feraient l'objet d'un débat et, bien entendu, il y aurait débat général sur la défense, mais ceux qui y participeraient auraient eu l'avantage d'examiner les crédits relatifs à la défense.

Cette façon de procéder nous éviterait deux longs débats, celui qui fait suite à la motion invitant la Chambre à approuver le discours du trône et celui auquel donne lieu la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, après la présentation du budget. En l'absence d'un tel comité, les députés sont portés à aborder une foule de sujets, car ils ignorent quand une autre occasion leur sera offerte de les étudier. Si ces questions faisaient l'objet d'un examen de la part des comités, qui soumettraient un rapport à l'égard de chaque ministère, les députés pourraient attendre la présentation des rapports pour formuler des observations sur des sujets intéressant soit le Canada tout entier soit leurs circonscriptions respectives.

Les députés savent, j'en suis persuadé, que la Chambre des communes d'Angleterre, à la suite d'un examen de sa façon de procéder, a supprimé ces deux débats généraux qui portent sur un domaine si vaste. On y tient un débat général, moins long cependant que celui qui a lieu ici, sur la motion en vue de l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Il n'existe pas cependant de débat général de même nature au moment de la présentation du budget. Le débat sur le budget est un débat sur ce sujet même et sur les bills subséquemment proposés, lesquels, je le souligne en passant, sont actuellement à l'étude à la Chambre des communes de Westminster.

Je ne me suis arrêté qu'à quelques-uns des sujets soulevés et des arguments avancés, dont certains ont été présentés avec encore plus de vigueur par des membres siégeant de l'autre côté de la Chambre. Je me suis efforcé d'éviter toute question litigieuse touchant les observations que j'aurais pu formuler à d'autres moments au cours de cette session relativement à la façon de procéder, car je présente cette motion avec l'espoir sincère qu'elle soit agréée. J'espère que les arguments déjà avancés par tous les partis seront acceptés et que nous pourrions examiner le mode de procédure de la Chambre de façon à respecter entièrement la liberté de discussion, en vue d'arrêter une méthode qui permette d'expédier les affaires de l'État.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le Gouvernement et, j'en suis sûr, la plupart sinon tous les membres de la Chambre font bon accueil

Library of Parliament